ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 7 février 2022

Convocation : 28 janvier 2022
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 7 février 2022 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (9) :
Stéphane GUYOD, Sandrine LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Rafaël RODRIGUEZ, Pierre FIETIER, Marie-Laure FRIEZ, Maryline MORALLET, Eric PARROT, Jean RACINE.

Absents ou excusés (3) :
Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Thomas BIETRY, Damien MESLOT.

Assistait :
Dimitri RHODES, directeur Association des Maires 90

FORMATION DES ELUS – PROGRAMME 2022

Le Président présente aux membres du conseil d'administration le plan de formations des élus pour l'année 2022. Les thématiques abordées ont été choisies de manière à compléter l'offre mise en place depuis les élections municipales. La première formation est programmée le 14 mars.

La prise de parole en public
La voirie communale
Le plan communal de sauvegarde

L'affouage
CCAS : fonctionnement et missions
Le protocole et l'organisation de cérémonies dans une commune rurale
Les chemins ruraux
Le budget d'une commune rurale : élaboration et exécution

⇒ ***Les membres du conseil d'administration valident le plan de formation des élus 2022.***

JOURNEE DE L'ECHARPE 2022 – TARIFS EXPOSANTS

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que la Journée de l'Écharpe sera organisée le samedi 17 septembre à Faverois.

Lors de cette manifestation est organisé un salon avec divers exposants qu'il conviendrait à présent de solliciter. L'emplacement n'est bien sûr pas gratuit. Lors de la dernière Journée de l'Écharpe organisée en 2019, le tarif du stand de 9m² (3x3m) avait été fixé à 550€.

Le Président propose de conserver cette tarification, et d'envoyer prochainement les dossiers d'inscription aux exposants.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration valident le tarif de 550€ le stand de 3x3m.***

ASSEMBLEE GENERALE 2022

Le Président demande aux membres du conseil d'administration de définir une date pour la réunion de l'Assemblée générale 2022.

Il propose de l'organiser le samedi 26 mars.

Sachant que cette date intervient pendant la période de réserve des parlementaires et des services de l'État avant les élections présidentielles, le président propose de changer le lieu de la manifestation. Celle-ci pourrait peut-être se dérouler à la Halle des 5 fontaines de Delle.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration valident la date du 26 mars 2022, et le changement de lieu. La Halle des 5 fontaines de Delle pourrait convenir en fonction des disponibilités, sinon solliciter la CCI pour son amphithéâtre.***

ILLIWAP

Le Président explique aux membres du conseil d'administration avoir été sollicité par ILLIWAP.

Il s'agit d'une solution qui permet de diffuser des informations, des vigilances ou des alertes directement aux habitants et de mettre le signalement citoyen à leur disposition.

Cette société souhaiterait passer par l'AMF90 pour promouvoir son produit auprès des élus du département.

En 2019, une réunion d'information avait été organisée pour présenter le produit IntraMuros qui offrait le même service.

L'AMF90 doit-elle réitérer cela avec ILLIWAP ?

⇒ ***Les membres du conseil d'administration décident de ne pas répondre favorablement à la sollicitation d'ILLIWAP. En effet, le but de l'association n'est pas de promouvoir des produits commerciaux. Le service d'IntraMuros avait été présenté en son temps pour montrer aux élus l'existence de ce type de produit. Il ne convient pas aujourd'hui réitérer cette pratique.***

AAMTB AU CONGRES DES MAIRES

Le président expose avoir été sollicité par l'Association des Anciens Maires du Territoire de Belfort (AAMTB) pour réserver 2 ou 3 places aux anciens élus de la délégation se rendant au Congrès des Maires.

Il souhaite recueillir l'avis des membres du conseil d'administration.

⇒ ***Avec seulement 2 voix pour, les membres du conseil d'administration décident de ne pas répondre favorablement à la sollicitation de l'AAMTB. Les informations concernant le déplacement à Paris leurs seront cependant communiquées pour qu'ils puissent organiser eux-mêmes leur voyage s'ils le souhaitent.***

Belfort, le 8 février 2022

Le Président,

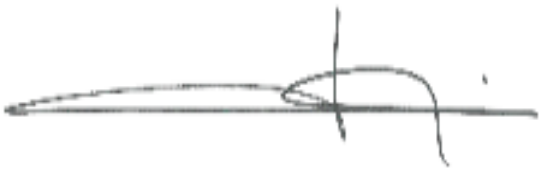

Stéphane Guyod